

Comité de pilotage NATURA 2000 Compte-rendu de séance du 21 septembre 2021

Ordre du jour de la réunion du COPIL :

- 1) Introduction par Monsieur le Président du COPIL
- 2) Approbation du Compte-rendu de la réunion du Copil du 25 janvier 2021
- 3) Etat d'avancement de la révision du document d'objectifs (DOCOB)
 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
 - Inventaire des espèces d'intérêt communautaire
 - Projet d'extension du site
 - Calendrier de la révision du DOCOB
- 4) Informations et questions diverses

Membres et invités présents :

- Monsieur Philippe Glomot, Président du COPIL, représentant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et la commune de Villebret,
- Monsieur Claude Chaumot représentant la commune de Lavault-Sainte-Anne,
- Messieurs Thierry Penthier et Didier Julienne représentants la commune de Lignerolles,
- Madame Magalie Jarraud et Monsieur Pierre Moreau représentants la commune de Mazirat,
- Madame Audrey Molaire représentant la ville de Montluçon,
- Monsieur Albert-Paul Labouesse représentant la commune de Sainte-Thérence,
- Madame Joëlle Gérinier représentant la commune de Teillet-Argenty,
- Monsieur Alain Verge représentant Montluçon Communauté et la commune de Saint-Marcel-en-Marcillat,
- Monsieur Patrick Capon, représentant la commune de Marcillat-en-Combraille,
- Messieurs Christian Chito et Pierre Loiseau représentant le Conseil Départemental de l'Allier,
- Monsieur Yannick Martinet représentant la chambre d'agriculture de l'Allier,
- Monsieur Jean-Baptiste Reboul représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),
- Madame Christelle Romain représentant la Fédération des chasseurs de l'Allier,
- Messieurs Steve Leroy et Jérôme Gallerand représentants l'Union des Pêcheurs Bourbonnais (UPB),
- Monsieur Dominique Moreno représentant le club de canoë kayak de Lavault-Sainte-Anne,
- Monsieur Daniel Pinon représentant l'association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain et l'association France Nature Environnement 03 (FNE03),
- Monsieur Daniel Mayerau, animateur délégué du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, représentant le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier),
- Monsieur Philippe Bru représentant la Ligue de Protection des Oiseaux (groupe local de Montluçon),
- Madame Anaëlle Neau représentant l'association Chauve-souris Auvergne,
- Monsieur Vincent Le Gloanec représentant le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC),
- Madame Véronique Lafaye représentant Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon,
- Madame Célia Marchetti représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT),
- Monsieur Laurent Rivière en charge de la révision du DOCOB du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher,



Membres et invités excusés :

- Monsieur Pierre Jaillet représentant la commune de Saint-Genest,
- Monsieur Didier Imbert représentant la commune de La Petite Marche,
- Madame Valérie Simonet, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
- Monsieur Claude Riboulet représentant le Syndicat Mixte des eaux de l'Allier (SMEA),
- Monsieur Mickaël Lelièvre représentant la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Monsieur Patrick Sabatier représentant l'association les amis des arbres de Montluçon,
- L'agence Berry Bourbonnais de l'office National des Forêts,

Pouvoir :

- Monsieur Pierre Jaillet représentant la commune de Saint-Genest a donné pouvoir à Monsieur Philippe Glomot.

Le quorum est atteint.

1. Introduction par Monsieur le Président du COPIL

Monsieur Glomot, Président du Comité de pilotage, remercie les membres présents et se félicite du nombre de ceux-ci. Il introduit la séance en soulignant l'importance du réseau Natura 2000, qui représente 1 800 sites en France et 28 000 en Europe. Il rappelle que la démarche Natura 2000 est un travail conjoint qui privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée des espaces en tenant compte des préoccupations économiques et sociales (visant à ne pas mettre « la nature sous cloche »). Il indique également qu'au niveau européen, les retombées annuelles sont à hauteur de 250 milliards d'euros, les bénéficiaires entre 5 et 9 milliards d'euros et que les sites accueillent environ 1,8 milliards de visiteurs chaque année. Ces chiffres tendent à démontrer l'attractivité d'un classement Natura 2000 et ses effets sur les activités et retombées économiques pour notre territoire et ce, au-delà de l'intérêt touristique et de l'intérêt pour la biodiversité qui est l'essence même de Natura 2000.

Monsieur Glomot donne ensuite la parole à Monsieur Laurent Rivière en charge de la révision du DOCOB du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher qui précise, avant sa présentation, que les points n°3 et n°4 mentionnés dans l'invitation seront regroupés.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du COPIL Natura 2000 du 25 janvier 2021

Monsieur Pinon, représentant des associations « Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain » et « France Nature Environnement 03 », interroge Monsieur Glomot sur les suites données aux discussions soulevées lors du Comité de pilotage du 25 janvier dernier concernant les pollutions sur le Cher. Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet récurrent sur le secteur depuis quelques années et avec des procédures au civil en cours lancées par FNE03.

Monsieur Glomot informe les membres de l'assemblée que, pour faire suite à l'engagement pris lors du comité de pilotage du 25 janvier, les responsables de la station de pompage du Prat ont été rencontrés le 10 septembre dernier afin d'évoquer la question. Il précise qu'à ce jour, aucun incident expliquant cette pollution sur la période indiquée n'est connu d'eux.

Monsieur Rivière, également présent en compagnie de Monsieur Glomot lors de la visite du 10 septembre, ajoute qu'il s'agit d'un point de vigilance pris en compte dans le cadre de la révision du

Docob et qu'en plus du sujet abordé lors du COPIL, une alerte était remontée de la part de l'UPB. Dans un premier temps, les responsables du site ont présenté leur process et les photos de la pollution leur ont été données. Une recherche a permis d'écartier tout incident pour cette période. Il reste néanmoins un point d'interrogation sur l'impact d'un nettoyage de cuve. Monsieur Rivière explique que la station qui est en travaux va évoluer en qualité avec la même préoccupation que les autres acteurs du site, à savoir obtenir la meilleure qualité d'eau possible. Les objectifs pour l'avenir sont donc convergents et très encourageants.

Monsieur Pinon demande ensuite si le dossier est clos, ce à quoi Monsieur Rivière répond par la négative et indique que cela dépendra des échanges entre les parties mais que ce qui importe le plus, c'est l'amélioration des processus à l'avenir.

Monsieur Leroy, représentant de l'UPB, rappelle que cela fait plusieurs années que les choses perdurent et que les élus n'ont jamais rien fait malgré des pollutions sur 3 km de rivière avec des mortalités de poissons. Les plaintes n'ont jamais abouti.

Monsieur Glomot rappelle que d'importants travaux sont faits sur ce site géré par le SMEA et que le directeur et l'élu rencontrés du SMEA, sont des personnes très sérieuses qui se sont engagées.

Monsieur Chito, représentant du Conseil Départemental de l'Allier, précise que les traitements de l'eau ont complètement changé, ce qui devrait permettre une amélioration.

Concernant la question relative à l'existence d'analyses, Monsieur Glomot répond que l'eau est analysée en permanence. Il précise que le Cher a subi plusieurs années de basses eaux et qu'en période d'étiage, les traitements sont lourds avec moins de dilution.

Monsieur Julienne, représentant de la commune de Lignerolles, souhaite savoir si un engagement écrit a été pris de la part de la station et si celle-ci est en possession d'une certification.

Monsieur Glomot répond que la traçabilité est un composant de leur process avec contrôle de l'ARS. L'équipe en place est à la recherche de la cause de la pollution et n'a pas intérêt à se voir montrer du doigt.

Madame Gérinier, Maire de la commune de Teillet-Argenty, informe de la tenue d'une réunion de la commission locale de l'eau à Prat dans les prochains jours et propose d'aborder ce point au cours de celle-ci.

Après interrogation, aucune autre remarque n'est soulevée concernant le compte-rendu du dernier COPIL. A l'unanimité, les membres du Comité de pilotage approuvent le compte-rendu du COPIL du 25 janvier 2021.

3. Etat d'avancement de la révision du document d'objectifs

Monsieur Rivière rappelle que l'Office National des Forêts a été retenu par le PETR pour réviser le document d'objectifs du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Le Docob s'appuie dans un premier temps sur une cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de connaître leur localisation et leur état de conservation. Il s'agit du socle de la révision du Docob.

Parallèlement à cela, avec une chronologie légèrement différée, un diagnostic socio-économique est dressé avec les différents thèmes abordés afin de permettre une prise en compte des habitats et des espèces dans les activités humaines. Il s'agit de savoir comment les activités humaines peuvent être pratiquées tout en garantissant un niveau satisfaisant de conservation des habitats et des espèces.



Seront ensuite fixés des objectifs de gestion durable, des objectifs opérationnels beaucoup plus détaillés, puis des mesures déclinées dans un plan d'actions, avec des mesures contractuelles, non contractuelles, de suivi. La validation d'un Docob permet la mise en œuvre de ce plan d'actions protéiforme.

3.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Après analyse de la cartographie réalisée en 2018 par le CEN Allier des anomalies de plusieurs ordres ont été constatées :

1. Habitat oublié, non cartographié
2. Erreur d'identification de l'habitat (mais avec un habitat communautaire)
3. Erreur d'identification de l'habitat (HIC en non communautaire)
4. Habitat présent mais avec un polygone erroné
5. Erreurs liées au système de cartographie (mosaïques spatiales)

Ce problème de cartographie a nécessité un nombre important de journées de terrain afin de vérifier les polygones. L'ONF a par ailleurs sous-traité 8 jours au CBNMC pour réaliser des relevés et valider les nouveaux polygones. Au total, ce sont donc 34 jours passés sur la cartographie qui ont eu un impact sur l'avancée de la révision du Docob.

Monsieur Rivière indique qu'à ce jour, la nouvelle cartographie est terminée et validée par le CBNMC. L'objectif est d'avoir une cartographie opérationnelle qui associe de manière très précise l'habitat ou l'espèce à un propriétaire, de manière à l'informer et à mettre en place avec lui la meilleure gestion possible pour une prise en compte.

Monsieur Mayerau, représentant du CEN allier et animateur du site Natura 2000, précise que cela fait plusieurs années que le CEN Allier fait des cartographies d'habitats, notamment sur le Val de Loire et indique qu'à chaque fois, le travail est soumis au CBNMC pour validation, procédure qui avait également été suivie pour le site du Haut-Cher. Il signale également être étonné par les erreurs de polygones dans la mesure où un travail de pré-polygonisation a été réalisé préalablement à la phase terrain et indique que certaines erreurs relevées lui paraissent abusives.

Monsieur Le Gloanec, représentant du CBNMC, précise que les principales erreurs concernent les forêts de pentes lesquelles, après visite de terrain, se sont avérées être mal qualifiées. Les relevés ont également permis de déterminer que la flore présente n'était pas celle des forêts de pente.

M. Rivière précise par ailleurs que l'habitat « hêtraies de l'Asperulo-Fagetum » posait le même problème avec l'absence de hêtre dans certains peuplements.

Au sujet des hêtraies, Monsieur Le Gloanec confirme la doctrine du CBNMC de ne valider l'habitat que lorsque le hêtre est présent de manière significative. Dans les peuplements parcourus, le hêtre était absent. D'un point de vue général, la cartographie a été soumise au CBNMC pour validation sur la base de relevés, qui ont pu se révéler corrects. Les erreurs ont pu venir de la cartographie.

Monsieur Mayerau insiste sur la pré-polygonisation qui a été réalisée par le CBNMC.

Monsieur Nowak, Directeur du PETR, clôture le débat en rappelant que le PETR, qui délègue l'animation du site Natura 2000, n'est pas dans la recherche de culpabilité de telle ou telle structure mais dans une dynamique constructive. Après constat des erreurs de cartographie, l'ONF a été missionné dans le cadre de la révision du Docob pour investiguer avec précision et mettre à jour cette cartographie. Monsieur Nowak indique qu'aujourd'hui l'essentiel est d'avoir une cartographie juste et opérationnelle permettant d'avancer.

Madame Marchetti, représentante de la DDT de l'Allier, rappelle les échanges antérieurs avec Madame Collet du CEN Allier pour comprendre les erreurs en tant que financeur. Elle précise que le PETR a de son côté investi pour que cette mise à jour de la cartographie intervienne et permette d'avancer sans stigmatiser les acteurs.

Monsieur Rivière indique qu'il souhaitait simplement justifier du temps passé sur la cartographie qui a eu pour conséquence un décalage du calendrier sur la révision du Docob elle-même. Monsieur Glomot précise que Monsieur Rivière a été aidé par un stagiaire et que le travail effectué a été important.

Monsieur Rivière présente ensuite les habitats identifiés avec pour chacun d'eux une carte de localisation qui indique deux entités différentes : le site actuel et l'extension possible (le cahier des charges de la révision du Docob prévoyant effectivement la possibilité d'une extension du site). A chaque présentation d'un habitat, sa localisation sur le site et sur l'extension est identifiée.

3130 - Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des isoeto-Juncetea

Il s'agit du gazon amphibie sous l'eau une grande partie de l'année, au niveau de la retenue du barrage. Quand le niveau baisse (pas cette année), les berges vaseuses se couvrent de ce gazon d'intérêt communautaire. Une seule petite station est présente en bas de Sellat à Mazirat.

3150 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

Il s'agit d'une petite mare à potamot, végétation flottante sur Sainte-Thérance, cartographiée par le CEN avec une autre communauté (lentilles d'eau) mais qui a évolué. L'agriculteur a été rencontré afin de voir avec lui la bonne gestion de cette mare.

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis

Ce sont de grandes renoncules flottantes avec des fleurs blanches. Cette année, les bas niveaux ont permis de bien observer ces communautés. Un mois plus tard, tout était sous l'eau et invisible. Ces herbiers sont par exemple très beaux au niveau du canoé-club de Lavault-Sainte-Anne.

4030 - Landes sèches européennes

Les plus belles landes sont sur les côtes de Nerdre avec une très belle restauration. Il s'agit d'un habitat que l'on retrouve sur tout le site avec différents types de faciès, sur des pentes douces ou sur des escarpements rocheux difficilement accessibles. Les états de conservations sont très variables avec des bruyères pures et des landes très envahies par les prunelliers et les genêts.

5110 - Formations stables xéro-thermophiles à Buis des pentes rocheuses

Cet habitat est très difficile à parcourir car très dense. La photo montre un très bel habitat sur Lignerolles. Par endroits, le buis a subi de très grosses attaques de pyrale. Il réagit. Cet habitat est présent sur le site actuel et pratiquement absent sur l'extension.

5130 - Formation à genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires

Il s'agit là d'un habitat très rare sur une toute petite surface sur un escarpement rocheux en mélange avec de la pelouse.

6210-36 - Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales

Habitat présent uniquement sur le site actuel. La plante dominante est la fétuque d'Auvergne. Sur la Creuse, cet habitat est présent mais sous une forme dégradée. Sur le site des Gorges du Haut-Cher, la pelouse prend sa meilleure expression avec un cortège floristique typique et complet. Malheureusement, cet habitat est en mauvais état de conservation avec un envahissement par les



épineux. D'importants travaux sont nécessaires pour le remettre en état. Ce n'est un habitat très courant.

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

Cette petite pelouse alluviale qui est située sur une île en bas du château de l'Ours, est une rareté. Elle est en mauvais état de conservation mais le propriétaire est d'accord pour qu'un chantier « nature » de restauration soit réalisé.

6510 - Prairies de fauche

Les ingénieurs du CBNMC étaient particulièrement ravis de voir ces belles prairies de fauche qui représentent de belles surfaces, un peu moins sur l'extension. Cet habitat est vulnérable au regard des pratiques agricoles avec la tentation de les transformer en culture. Deux types de végétation se succèdent : des orchidées, de la saxifrage, du muscari au printemps puis des marguerites, de la carotte sauvage, de la mauve plus tard dans la saison. C'est un habitat très riche en biodiversité.

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles

Ce sont des petits cordons le long du Cher sur des petites surfaces, des apports sableux qui se colonisent en grandes herbes. C'est un habitat qui est en concurrence avec la forêt alluviale, les graines des arbres envahissant rapidement ce milieu. C'est un habitat qui se développe au gré des bouleversements des berges du Cher.

8220 - Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

Ce sont des parois rocheuses sur lesquelles se développe une végétation particulière capable de supporter des variations de température assez importantes, du froid en hiver et du plein soleil en été. Présence de quelques spots sur le site et sur l'extension.

8230 - Pelouses pionnières sur escarpements

Cet habitat est uniquement présent sur l'extension où les sols sont plus acides avec un changement de nomenclature. Cet habitat est présent sur de petites zones accidentées.

91E0 - Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

C'est un habitat très répandu sur le site, sur toutes les rives du Cher. Ce sont des cordons typiques d'aunes et de frênes présents dès que l'on s'éloigne des barrages.

91E0-1 - Saulaie arborescente à saule blanc (91E0-1)

Ce sont des bouquets de saule blanc présents uniquement sur l'extension en bas de Sellat en mosaïque avec le gazon.

9120 - Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex*

Habitat présent uniquement sur l'extension. Ce sont de grosses hêtraies avec dessous des fourrés de houx.

9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Il s'agit plutôt d'un mélange chêne-hêtre que l'on trouve sur le site actuel mais surtout sur l'extension.

9180 - Forêts de pente, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*

Deux faciès très distincts sont rencontrés :

- Un faciès à buis très présent sur le site actuel et unique en Auvergne. C'est un habitat très intéressant. Le buis est couvert de lichen.

- Un faciès sans buis, semblable à celui du site Tardes et Cher, présent notamment sur Lavault-Sainte-Anne.

Cet habitat est très présent sur des dalles avec de l'érable, du tilleul, du frêne.

En conclusion, 18 habitats présents : 113 ha sur le site et 101 ha sur l'extension.

Le projet d'extension est par conséquent justifié au regard des habitats présents.

	Code Habitat	Libellé habitat	Site	Extension	Cumul
1	3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des isoeto-Juncetea		0,20	0,20
2	3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (mare à potamot)	0,01		0,01
3	3260	Rivieres des étages planitiaire à montagnard avec vegetation du Ranunculion fluitantis	1,16	ponctuel	1,16
4	4030	Landes sèches européennes	7,51	9,57	17,08
5	5110	Formations stables xéro-thermophiles à Buis des pentes rocheuses	9,57	0,69	10,26
6	5130	Formation à genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	0,03		0,03
7	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuisonnement sur calcaire	0,39		0,39
8	6210-36	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclives	5,99		5,99
9	6430	Megaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des etages montagnard à alpin	0,29	0,88	1,17
10	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	32,53	5,96	38,49
11	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1,70	ponctuel	1,70
12	8230	Pelouse pionnières sur escarpements		0,26	0,26
13	8310-1	Grottes à chauves-souris		ponctuel	ponctuel
14	91E0*	Foret alluviale a Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	27,67	13,19	40,86
15	91E0-1*	Saulaie arborescente à saule blanc		0,20	0,20
16	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus		6,77	6,77
17	9130	Hetraies de l'Asperulo-Fagetum	3,34	45,78	49,12
18	9180*	Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	23,56	17,92	41,47
	* habitat prioritaire		113,74	101,43	215,17

3.2 Inventaire des espèces d'intérêt communautaire

1193 - Crapaud sonneur à ventre jaune

L'ONF a lancé une étude sur cette espèce avec Monsieur Robert Veen. 60 sites favorables ont été identifiés. 7 individus ont été observés sur le site ou en périphérie malgré des conditions très défavorables. Les ventres des sonneurs ont été photographiés afin de débiter un suivi de la population. Il s'agit d'une espèce qui a un gros potentiel, aussi bien sur le site que sur l'extension.

Les poissons d'intérêt communautaire

2 stations de suivi sont présentes sur le site dans le Cher avec le chabot et la bouvière de capturés lors des pêches électriques.

4 stations de suivi sont présentes sur l'extension sur le Cher, la Tartasse et le Boron. Le chabot, la bouvière, et la lamproie de Planer sont régulièrement capturés lors des pêches électriques.

Le Toxostome, mentionné dans le FSD vient d'une très ancienne donnée en aval de Lavault-Sainte-Anne.

Monsieur Leroy confirme que la donnée du Toxostome est ancienne et que le poisson n'est plus sur le site.

Il est donc proposé de retenir les trois poissons suivants dans la liste des espèces présentes : le chabot (5315), la bouvière (1134) et la lamproie de Planer (1096).

1088 - Grand capricorne du chêne

Espèce mentionnée dans le FSD. L'ONF a mené une grande prospection dans le site et ses alentours sur la base d'un inventaire des arbres occupés par le coléoptère. 97 arbres ont des indices d'occupation. Monsieur RIVIERE remercie d'ailleurs les élus de la commune de Mazirat qui ont apporté des informations très importantes lors du lancement de cette étude. Cet inventaire très précis a également été mené sur le site voisin. Cette espèce est bien présente. Il reste une étape à franchir qui est la sensibilisation des agriculteurs afin d'avoir une gestion particulière des chênes de haies.

1083 - Lucane cerf-volant

Espèce inféodée aux forêts, très présente sur le site mais n'ayant pas fait l'objet d'investigation particulière avec une seule observation en 2021.

1060 - Cuivré des marais

Papillon rare et discret non observé sur le site depuis 2002. Sur l'extension, une très belle zone favorable dans le corridor face à Chambonchard-Evaux-les-Bains. Un problème est identifié sur le site : le besoin en prairies de fauche le long du Cher. Actuellement, les prairies présentes sont très pâturées, même de manière intensive. Une des actions du Docob consistera à conserver des petites bandes non pâturées pour favoriser la floraison et la présence de plantes pour la reproduction.

1078 - Ecaille chinée

Espèce non mentionnée dans le FSD. Sa présence sur l'annexe II est une erreur. Papillon très présent qui doit être mentionné.

1074 - Laineuse du prunellier

Découverte assez récente validée par la LPO (Faune Auvergne). Des prospections seront possibles dès le printemps prochain étant donné le nombre important de fourrés de prunellier dans les milieux ouverts.

1044 - Agrion de Mercure

Cette libellule pose quelques petits problèmes au niveau de son suivi. Il y a une petite population dans le ruisseau de Nerdres. Cette libellule n'a pas pu être observée en 2021 mais les conditions météo n'ont pas été favorables. Il est décidé de maintenir cette espèce en attendant des suivis plus poussés.

Monsieur Mayerau confirme que cette année a été épouvantable pour le suivi des odonates et qu'il ne faut pas se fier à l'année 2021.

1060 - Cordulie à corp fin

Cette libellule est identifiée comme potentielle. Elle a été observée dans l'extension par Monsieur Pascal Duboc. Il s'agit d'une libellule très difficile à observer, atteignant les espaces boisés en bordure de rivière dès sa métamorphose.

1355 - Loutre

Espèce très présente mais discrète, ses traces de repas et ses caches sont observées tout le long du Cher.

Les chiroptères

3 chauves-souris sont listées dans le FSD : Le grand rhinolophe (1304), le petit rhinolophe (1303) et la barbastelle (1308).

Les sites d'hibernation sont suivis grâce à un partenariat entre Chauve-souris Auvergne et le GMHL. L'extension du site permet de rajouter 3 autres espèces d'intérêt communautaire : le grand murin (1324), le murin de Bechstein (1323) et le murin à oreilles échancrées (1321).

Sur la précision des données, il faut mettre deux bémols :

- Le fait que seuls les sites d'hibernation sont suivis, ce qui sous-évalue les populations présentes. Il est donc possible de passer à côté d'espèces non cavernicoles ou qui hibernent ailleurs.
- Les suivis montrent une baisse des effectifs et de la biodiversité.

Une des actions du Docob pourrait être de suivre les populations de chiroptères, notamment en période d'activité. Cela paraît primordial étant donné l'attrait du site.

Le bilan est de 18 espèces : 7 mammifères, 3 poissons, 7 insectes et 1 amphibien.

Le fait d'étendre ce site apporte une plus-value en habitats et en espèces. Un diagnostic environnemental n'est jamais figé. Plus de recherches sont faites et plus de trouvailles sont à constater et cela dépend des années, avec un important facteur chance. Le FSD est sans arrêt actualisé. Il y a également un espoir quant à trouver du pique-prune dans les arbres à cavité.

Avant de poursuivre sa présentation, Monsieur Rivière demande s'il y a des questions sur les habitats et les espèces.

Il est fait remarquer la nécessité d'une intervention humaine pour maintenir certains habitats, ce à quoi Monsieur Rivière répond que certains habitats sont dans une dynamique lente qui va néanmoins vers une colonisation par les ligneux. Dans le passé, le pâturage par les ovins ou les caprins maintenait les milieux ouverts. L'agriculture s'étant cantonnée sur des espaces plus exploitables, ces milieux se salissent. Il y a deux manières de casser cette dynamique :

- Trouver un agriculteur local qui réhabilite le milieu et l'entretient ce qui est difficile mais possible comme sur la Vialle. Cela représente des petites surfaces.
- Réaliser des travaux, soit par contrats Natura 2000, soit par des chantiers bénévoles.

Monsieur Glomot prend l'exemple de la pelouse du Canoé-club de Lavault Sainte-Anne qui commence à être envahie par les prunelliers.

Monsieur Labouesse, Maire de la commune de Sainte-Thérance, demande si sur les zones protégées la nature s'adapte et reprend ses droits toute seule ou si une intervention de l'Homme est possible.

Monsieur Rivière souligne l'intérêt de l'interrogation dans ce COPIL avant de répondre que l'intervention humaine peut dans certains cas être souhaitable. Au regard de la très faible surface de certains habitats par rapport à l'ensemble du site, l'intervention humaine est parfois le seul moyen pour conserver un habitat très rare.



Monsieur Le Gloanec souligne l'importance des habitats d'intérêt communautaire au niveau européen. A partir d'un certain état de dégradation, l'habitat n'est plus jugé conforme et la surface est perdue. L'objectif d'un site Natura 2000, c'est de conserver voire d'augmenter la surface des habitats d'intérêt communautaire.

Monsieur Rivière précise que parfois, certains habitats nécessitent que l'on ne fasse rien comme la forêt de pente. Chaque habitat a sa consigne de gestion pour avoir son meilleur état de conservation.

Monsieur Penthier, Maire de la commune de Lignerolles, souligne que ce site remarquable est traversé par des chemins de randonnée et considère que pour protéger les espèces il faut les faire connaître. Il souhaiterait que des panneaux d'information soient implantés sur le site Natura 2000 afin de sensibiliser le tout public. Il indique qu'en effet qu'aujourd'hui le territoire est réservé aux connaisseurs et qu'il faudrait un côté plus éducatif permettant de mieux préserver ce site pour l'avenir.

Monsieur Rivière répond que dans le cadre de la révision du Docob, des groupes de travail thématiques vont être organisés et que ce sujet sera abordé avec un plan d'action opérationnel dans ce sens, notamment dans l'objectif communication. Il faudra néanmoins faire attention à ne pas mentionner l'espèce de façon trop précise afin d'éviter le risque de dégradation ou de capture. Il sera nécessaire de rester vague tout en étant précis sur le discours. Les panneaux actuellement sur le site sont bien mais vieillissants et l'information doit être plus localisée.

L'exemple des dunes du littoral est cité avec une information de qualité.

Monsieur Reboul, représentant du CNPF, demande si par rapport à la cartographie de 2019, les surfaces des habitats d'intérêt communautaire ont diminué. Après confirmation par Monsieur Glomot, il demande si potentiellement, il y avait des mesures de précautions à prendre par rapport aux hêtraies.

Monsieur Rivière répond qu'au regard de la nouvelle cartographie, une étude foncière précise va être réalisée pour informer les propriétaires qui ont des habitats d'intérêt communautaire avec les fiches de gestion associées. Ce sera probablement une action du Docob.

Madame Marchetti souligne que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire que tout est permis. Il y a également les espèces présentes à prendre en compte.

Monsieur Reboul prend l'exemple d'une grande propriété sur laquelle le plan de gestion est en cours de rédaction avec des habitats de hêtraies.

Monsieur Rivière annonce qu'un travail en commun avec le CNPF est en cours et qu'il a déjà contacté le propriétaire. Les propriétaires seront par ailleurs largement invités à adhérer à la charte Natura 2000 pour la mise en œuvre de bonnes pratiques. Il y a également des surfaces résineuses sans intérêt pour le site mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'habitat que tout est permis.

Monsieur Chito annonce qu'au niveau foncier, il y a beaucoup de biens non délimités, ce qui est un souci pour identifier les propriétaires, et qu'une tentative a été lancée par le Département de l'Allier mais que c'est long. Il y aura toujours des « no man's land ».

Monsieur Rivière souligne que sur le site Tardes et Cher, la politique d'adhésion à la charte Natura 2000 est pro active avec 30% du site sous adhésion. Le point limite est à 45-50%, après l'action n'est plus efficiente.

Monsieur Reboul demande des informations sur l'état sanitaire des forêts dans les gorges du Cher : chararose du frêne, maladie de l'encre de l'aune.

Monsieur Rivière répond que l'état des arbres est très variable et que les dépérissements sont ponctuels. Le buis est dénudé mais repart du tronc, les épicéas sont en train de mourir. Le pin souffre également. Seul le douglas se maintient parmi les résineux. Même le charme a des mortalités.

Monsieur Reboul souligne l'impact de la mortalité des arbres sur l'accueil du public.

Monsieur Rivière répond qu'il faudra sécuriser les circuits et avertir en cas de mortalité. Cependant, les itinéraires sont peu nombreux sur le site actuel mais plus nombreux sur l'extension.

Monsieur Chito souligne la présence d'un Espace Naturel Sensible sur l'extension, porté par le Département de l'Allier avec des investissements importants en cours aussi bien dans le numérique qu'avec la rénovation d'une ancienne maison en abri.

Monsieur Rivière précise qu'il va prochainement contacter les services du Département de l'Allier pour la prise en compte de l'ENS dans le Docob.

3.3 Projet d'extension du site Natura 2000

Monsieur Glomot insiste sur la cohérence entre les deux rives du Cher. On est à la frontière de deux départements et deux régions, d'un côté c'est Natura 2000 mais pas de l'autre côté. Pour les populations, les exploitants agricoles qui ont souvent des terrains des deux côtés du Cher, c'était la « bouteille à l'encre » du point de vue des pratiques. Sans parler des espèces qui ne connaissent pas de frontières. La préoccupation aujourd'hui n'est pas d'entraver les activités socio-économiques, mais de trouver des territoires qui ne vont pas nuire à ces activités. Monsieur Glomot informe les membres du COPIL qu'il a rencontré avec Monsieur Rivière les représentants des conseils municipaux et parfois les conseils dans leur intégralité. Ils ont également rencontré les utilisateurs du territoire et trouvé un terrain d'entente comme avec les associations de pêcheurs ou la fédération des chasseurs de l'Allier pour répondre aux interrogations. Il indique que les espèces d'intérêt communautaire présentes ne sont pas chassables et la zone Natura 2000 ne sera donc pas sous cloche.

Monsieur Glomot affirme que c'est cet état d'esprit qui a présidé à cette volonté d'extension. C'était également le moment. Cette extension n'est pas obligatoire, il s'agit d'un travail de construction et une envie d'aboutir. Monsieur Glomot rappelle l'énorme zone d'étude définie en 2009 et présentée à Villebret aux communes potentiellement concernées par l'extension au début de la réflexion. Cette zone a été réduite à la demande des élus pour être restreinte aux zones forestières pentues avec quelques enclaves agricoles.

Pour information, la surface actuelle du site est de 1 232 ha répartis sur 8 communes.

La surface de l'extension est de 741 ha répartis sur 4 communes dont 3 nouvelles (Marcillat en Combraille, Saint-Marcel en Marcillat, la Petite Marche).

Au total, la surface du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher intégrant la zone d'extension serait de 1 971 ha.

L'extension s'est faite à partir d'une grande zone d'étude (délimitée en 2009), ramenée en 2021 aux zones de pentes à l'instar du site creusois. Quelques enclaves agricoles sont présentes. La grande vallée agricole le long de la Tartasse a été exclue du site. La DREAL a donné ses instructions en demandant un calage sur les parcelles cadastrales. La commune de Château sur Cher initialement



prévue dans le projet d'extension a été écartée du périmètre pour des raisons administratives malgré sa volonté et une belle richesse biologique (landes, chiroptères).

La surface générale est ainsi augmentée de 60 % et la surface des habitats d'intérêt communautaire est doublée. L'extension apporte également une cohérence territoriale.

La carte des territoires communaux est ensuite présentée.

Madame Marchetti prend ensuite la parole afin de rappeler la procédure à mettre en place concernant l'extension du site Natura 2000 :

- Approbation par l'instance qui pilote le Docob (COFIL)
- Constitution d'un dossier technique et scientifique
- Consultation des communes, des EPCI et du Département de l'Allier avec un délai de deux mois pour émettre un avis.
- Remontée du dossier de demande d'extension au Ministère

A partir du moment où la Préfecture a validé le dossier et l'a fait remonter, il est considéré que l'extension est validée. Le processus d'enregistrement étant assez long, rares sont les cas où le Ministère ne valide pas les décisions préfectorales.

Monsieur Rivière précise que le dossier technique est prêt et que la dernière version qui tient compte des remarques des services de l'Etat (ajout de photos et texte plus synthétique) est entre les mains du PETR. Celui-ci sera communiqué à la DDT en fonction de la décision du COFIL de ce jour. Il précise que ce sujet est à l'ordre du jour car il détermine tout le contenu du futur Docob. En effet, les cartes et les différents tableaux ne sont pas les mêmes s'il y a une extension ou non. Il rappelle également que les services de l'Etat souhaitent une validation des collectivités à l'unanimité.

Monsieur Chito demande alors ce qu'il se passe s'il n'y a pas d'unanimité.

Madame Marchetti répond que chaque collectivité va émettre un avis et que la structure pourra adapter les propositions en fonction des avis. Des modifications pourront être réalisées sans condamner l'extension. Elle indique par ailleurs que la large concertation préalablement établie est encourageante.

Monsieur Rivière rappelle qu'il est disponible pour venir faire une présentation de la démarche Natura 2000 aux conseils municipaux qui devront se prononcer. L'objectif étant d'apporter le même niveau d'information à chaque conseiller municipal.

Monsieur Glomot rappelle que les réunions avec les communes ont permis de bien appréhender les craintes de cette extension, notamment vis-à-vis des activités économiques. L'extension du site se fera sur la base de partenariats et d'une harmonisation autour d'un même projet. L'extension a été dessinée au plus juste et l'approbation se fait à plusieurs niveaux :

- par le COFIL,
- par chaque collectivité concernée par l'extension

Monsieur Verge, Maire de la commune de Saint-Marcel-en-Marcillat et représentant de Montluçon Communauté, indique être prêt à accueillir Monsieur Rivière, pense que c'est l'occasion de donner une image positive de Natura 2000 et affirme qu'il est nécessaire d'avoir une approbation à l'unanimité. Il considère en effet que ça n'aurait pas de sens si la commune à l'extrémité adhère et pas les autres. Il faut un effet de groupe et le fait que les périmètres aient été redéfinis est une bonne chose, il s'agissait d'une des conditions au projet d'extension.

Monsieur Glomot propose par conséquent de passer au vote et précise aux membres du COFIL que seuls les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ont voix délibérante. Il

leur demande alors s'ils souhaitent s'exprimer à bulletin secret ou à main levée ce à quoi les intéressés répondent à l'unanimité souhaiter un vote à main levée.

Le principe de l'extension du site, sur la base du projet présenté par l'ONF, est approuvé à l'unanimité.

A la question relative à la date à partir de laquelle court le délai de deux mois de consultation, Madame Marchetti répond qu'il s'agit de la date de réception du courrier par les collectivités intéressées.

3.4 Calendrier de la révision du DOCOB

Monsieur Rivière présente la diapositive faisant état des prochaines étapes de la révision du Docob :

- Rencontre des collectivités, à partir d'octobre, notamment les communes du site actuel.

Monsieur Penthier demande si des visites sur site sont possibles.

Monsieur Rivière confirme que des visites sont possibles même en automne-hiver.

- Poursuite des rencontres avec les acteurs et organisation de groupes de travail un peu plus tard en 2022.
- Mise à jour de la charte Natura 2000.
- Travail de cartographie et de rédaction du Docob qui s'effectuera sous sa forme synthétique.
- Etude foncière.

Monsieur Rivière rappelle que le CEN Allier est la structure animatrice du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher et que les deux structures peuvent être contactées.

Il présente ensuite une diapositive listant les personnes rencontrées et affirme que ce qui est très encourageant, c'est qu'à chaque rencontre sur le terrain, le dialogue s'est très bien passé avec de très bons contacts.

En conclusion, Monsieur Rivière tient à répéter que Natura 2000 s'appuie sur une démarche de co-construction et que si quelqu'un affirme que « c'est Natura 2000, c'est interdit » il s'agit d'un mensonge. Il indique que sur un site Natura 2000 il ne faut pas faire n'importe quoi mais à l'opposé des réserves, les pratiques sont autorisées avec des règles de gestion habitat par habitat. Tout n'est pas rose, c'est vrai, mais il y a des avancées. Il faut beaucoup d'humilité et accepter certains échecs.

Monsieur Rivière et Monsieur Glomot insistent sur la différence entre la pratique individuelle et la pratique encadrée par des professionnels ou des associations reconnues. Souvent, les manifestations sont autorisées par la préfecture avec un encadrement par les organisateurs. Ce sont les pratiques individuelles et sauvages qui posent parfois problème.

Monsieur Verge pense que Natura 2000 est un bon argument pour ne pas faire n'importe quoi et que les maires peuvent s'appuyer sur cette classification du site.

4. Informations et questions diverses

Monsieur Glomot informe qu'il y aura un COPIL d'ici la fin de l'année, soit le 9 soit le 16 novembre à partir de 16h et seront notamment à l'ordre du jour : le bilan de l'année écoulée, le bilan des trois dernières années d'animation et la validation de la proposition de portage du site pour trois nouvelles années par le PETR.



Monsieur Labouesse demande si les espèces qui vivent dans la vallée sont différentes de celles qui vivent sur le plateau. Un regard critique sur le tracé peut laisser penser que l'on s'est focalisé sur les pentes et que l'on a délaissé les zones plus hautes, l'intérêt étant d'élargir la réflexion.

Monsieur Rivière répond qu'il peut s'agir des mêmes espèces comme le sonneur à ventre jaune présent dans les sources, dans les champs mais aussi dans le Cher. La démarche Natura 2000 n'empêche pas le dialogue avec les propriétaires voisins du site, en raison des corridors, etc.

Monsieur Martinet rappelle que la volonté de la Chambre d'agriculture était de préserver les zones agricoles du zonage. Dans les mesures qui se mettent en place, les mesures environnementales vont se multiplier. Les parcelles dans le site et dans l'extension sont en zone vulnérable avec de fortes contraintes. Il n'y a aujourd'hui quasiment pas de différence entre les parcelles dans le site et les parcelles voisines dans les pratiques.

Monsieur Rivière remercie le CEN Allier et la Chambre d'agriculture pour la fourniture des éléments des dossiers MAEC. La DDT a également été sollicitée pour la cartographie des parcelles contractualisées afin de dresser le bilan dans le Docob. La Chambre d'agriculture indique avoir trouvé dommage que deux structures se soient partagées la mise en œuvre des MAET, à savoir le PETR dans le site Natura 2000 et la Chambre d'agriculture à l'extérieur.

Monsieur Martinet indique qu'une prairie non entretenue devient une friche mais se félicite que des espèces soient présentes sur des terrains agricoles.

Monsieur Verge demande s'il est prévu de communiquer sur Natura 2000 (presse, radios locales).

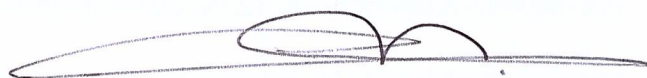
Monsieur Rivière propose la rédaction d'un article pour les communes (site Internet ou bulletins communaux).

Monsieur Martinet demande si la révision de la charte interviendra avant ou après l'extension.

Monsieur Rivière lui répond que la charte sera révisée après la consultation des collectivités territoriale et leurs groupements et validation de l'extension, mais avant la réponse du Ministère (approximativement 1^{er} trimestre 2022).

L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé et aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, Monsieur Glomot remercie les participants et clôture la séance.

Approuvé le 30 NOV. 2021 ,
Le Président du Comité de Pilotage



Philippe GLOMOT